

**Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique****Soixante-seizième session**

Bangkok, 21 mai 2020

Point 5 de l'ordre du jour provisoire\*

**Examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable  
à l'horizon 2030 en Asie et dans le Pacifique****Rapport du Conseil d'administration du Programme  
spécial pour les pays d'Asie centrale sur les travaux de sa  
quatorzième session***Résumé*

À sa quatorzième session, le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a pris note avec satisfaction des résultats du Forum économique 2019 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale qui avait pour thème « Connectivité : transport durable et facilitation du commerce dans la sous-région couverte par le Programme spécial pour les pays d'Asie centrale », tenu à Achgabat les 20 et 21 novembre 2019.

Le Conseil a invité la Commission économique pour l'Europe et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, les organismes et programmes du système des Nations Unies ainsi que les partenaires de développement internationaux, à soutenir activement les efforts que les pays participant au Programme spécial déploient, aux niveaux national et régional, pour promouvoir le transport durable et la facilitation du commerce aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

Le Conseil a approuvé l'initiative d'Achgabat visant à réduire les obstacles au commerce et au transport à l'aide des instruments juridiques, normes, règles et recommandations élaborés par les entités des Nations Unies ainsi qu'à renforcer la connectivité dans la sous-région couverte par le Programme spécial. En outre, il a décidé de se pencher sur la création d'un fonds d'affectation spéciale destiné à faciliter la mise en œuvre de l'initiative d'Achgabat et a demandé aux entités des Nations Unies de fournir une assistance pour l'élaboration du mandat du fonds d'affectation spéciale et des autres documents nécessaires à sa création. Le Conseil a décidé d'examiner la création d'un secrétariat pour la sous-région couverte par le Programme spécial lors de sa quinzième session en 2020.

La quinzième session du Conseil d'administration doit se tenir au Kirghizistan en 2020 sous la présidence du Gouvernement kirghize.

\* ESCAP/76/L.1/Rev.1.

## I. Décisions

1. À sa quatorzième session, le Conseil d'administration du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale a pris les décisions ci-après :

### Décision 1 (SPECA/GC/Dec/2019/1)

Le Conseil d'administration prend note avec satisfaction des résultats du Forum économique 2019 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale qui avait pour thème « Connectivité : transport durable et facilitation du commerce dans la sous-région couverte par le Programme spécial pour les pays d'Asie centrale », tenu à Achgabat les 20 et 21 novembre 2019. Le Conseil invite la Commission économique pour l'Europe (CEE) et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), les organismes et programmes du système des Nations Unies ainsi que les partenaires de développement internationaux, à soutenir activement les efforts que les pays participant au Programme spécial déploient, aux niveaux national et régional, pour promouvoir le transport durable et la facilitation du commerce aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

### Décision 2 (SPECA/GC/Dec/2019/2)

Le Conseil d'administration adopte l'initiative d'Achgabat visant à réduire les obstacles au commerce et au transport à l'aide des instruments juridiques, normes, règles et recommandations élaborés par les entités des Nations Unies ainsi qu'à renforcer la connectivité dans la sous-région couverte par le Programme spécial. Le Conseil demande aux pays participants et aux partenaires de développement de soutenir la mise en œuvre de cette initiative.

### Décision 3 (SPECA/GC/Dec/2019/3)

À la lumière de la décision 9 (SPECA/GC/Dec/2018/9) prise lors de sa treizième session en 2018, le Conseil d'administration prend note du mandat actualisé du Programme spécial, qu'il adopte.

### Décision 4 (SPECA/GC/Dec/2019/4)

Le Conseil d'administration :

a) Prend note des mandats actualisés des groupes de travail thématiques du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale. Le Conseil adopte le mandat du groupe de travail thématique du Programme spécial sur les questions liées à l'eau, à l'énergie et à l'environnement ; du groupe de travail thématique sur les questions de transport durable, de transit et de connectivité ; du groupe de travail thématique sur le commerce et du groupe de travail thématique sur l'égalité des sexes et les objectifs de développement durable ;

b) Approuve la recommandation faite par le groupe de travail thématique sur le développement fondé sur le savoir à sa session de 2019 par laquelle il proposait de modifier son nom comme suit : « groupe de travail thématique du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale sur l'innovation et la technologie pour le développement durable ». Le Conseil prend note et adopte le mandat actualisé du groupe de travail ;

c) Prend note des recommandations faites par le Programme spécial à sa quatorzième session concernant le groupe de travail thématique sur les statistiques et lui demande de mettre au point un mandat actualisé afin que celui-ci soit examiné à la prochaine session du Conseil en 2020.

**Décision 5 (SPECA/GC/Dec/2019/5)**

Le Conseil d'administration se félicite de la proposition du Gouvernement turkmène de créer un fonds d'affectation spéciale pour le Programme spécial dans la région. Il demande au Secrétariat de l'ONU d'établir le projet initial de mandat ainsi que d'autres documents portant création du fonds d'affectation spéciale en vue de la mise en œuvre d'activités dans le cadre du Programme spécial.

**Décision 6 (SPECA/GC/Dec/2019/6)**

Dans la décision 5 (SPECA/GC/Dec/2018/5) prise à sa treizième session, le Conseil a pris note de la proposition du Gouvernement kazakh d'accueillir le secrétariat du Programme spécial dans le nouveau bâtiment commun des Nations Unies à Almaty (Kazakhstan). Il décide de poursuivre l'examen de cette question à sa session de 2020.

**Décision 7 (SPECA/GC/Dec/2019/7)**

Le Conseil d'administration demande aux pays participant au Programme spécial qui n'ont pas encore désigné de coordonnateurs(trices) pour le Programme spécial de communiquer par écrit aux secrétariats de la CEE et de la CESAP, au plus tard le 31 mars 2020, les noms des personnes qui auront été désignées.

**Décision 8 (SPECA/GC/Dec/2019/8)**

Le Conseil d'administration demande aux pays participant au Programme spécial qui n'ont pas encore désigné de coordonnateurs(trices) pour chacun des groupes de travail thématiques de le faire, puis de communiquer les noms des personnes qui auront été désignées aux secrétariats de la CEE et de la CESAP, au plus tard le 31 mars 2020.

**Décision 9 (SPECA/GC/Dec/2019/9)**

Le Conseil d'administration prend note des rapports intérimaires sur les activités menées par les groupes de travail thématiques du Programme spécial depuis sa treizième session et se déclare satisfait que ces activités aient été mises en œuvre.

Le Conseil remercie également les pays participant au Programme spécial d'avoir facilité et accueilli les sessions et réunions des groupes de travail thématiques. Le Conseil est particulièrement reconnaissant à la Fédération de Russie pour le soutien qu'elle a apporté à toutes les activités du Programme spécial, ainsi qu'au Kazakhstan, à l'Union européenne et à la Banque islamique de développement pour leur concours à l'exécution de certaines activités des groupes de travail thématiques du Programme spécial.

**Décision 10 (SPECA/GC/Dec/2019/10)**

Conformément à la décision 3 (SPECA/GC/Dec/2018/3) prise à la treizième session du Conseil d'administration, le secrétariat de la CEE, en coopération avec les pays participant au Programme spécial, avait mis au point la stratégie d'innovation du Programme spécial aux fins du développement durable. Le Conseil adopte cette stratégie d'innovation, notant que l'Ouzbékistan aura suffisamment de temps pour examiner le document soumis et pour communiquer ses avis, propositions et observations au secrétariat de la CEE.

Il remercie également le secrétariat de la CEE et les pays participant au Programme spécial d'avoir mis au point la stratégie d'innovation du Programme spécial aux fins du développement durable.

**Décision 11 (SPECA/GC/Dec/2019/11)**

Le Conseil d'administration a examiné les documents ci-après soumis par le groupe de travail thématique sur le commerce du Programme spécial : la stratégie du Programme spécial aux fins de la facilitation du commerce, les principes du commerce durable dans la sous-région couverte par le Programme spécial et une note de cadrage en prévision de l'élaboration d'une étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la sous-région.

Le Conseil adopte les documents établis par le groupe de travail thématique sur le commerce du Programme spécial, notant que l'Ouzbékistan disposera de suffisamment de temps pour examiner les documents soumis et faire part de ses avis, propositions et observations au secrétariat de la CEE.

Le Conseil demande au secrétariat de la CEE, en coopération avec le groupe de travail thématique sur le commerce du Programme spécial, de mobiliser des ressources financières et d'étudier les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la sous-région couverte par le Programme spécial.

**Décision 12 (SPECA/GC/Dec/2019/12)**

Le Conseil d'administration adopte le plan de travail du Programme spécial pour 2020-2021 et encourage les pays participants, les groupes de travail thématiques, les donateurs et les organisations partenaires à soutenir la mise en œuvre des activités prévues dans le plan de travail.

**Décision 13 (SPECA/GC/Dec/2019/13)**

Le Conseil d'administration exprime sa sincère reconnaissance au Turkménistan pour les activités qu'il a menées en tant que pays assurant la présidence du Programme spécial en 2019.

**Décision 14 (SPECA/GC/Dec/2019/14)**

Le Gouvernement kirghize confirme sa proposition d'assurer la présidence du Programme spécial en 2020 et d'accueillir le Forum économique et la session du Conseil d'administration en 2020. Le Kirghizistan est élu à la présidence du Programme spécial pour 2020.

Le Conseil décide que sa quinzième session et le Forum économique de 2020 se tiendront au Kirghizistan. Les dates et le lieu de ces manifestations seront convenus et communiqués par les voies diplomatiques. Le thème du Forum économique de 2020 sera déterminé à une date ultérieure.

**Décision 15 (SPECA/GC/Dec/2019/15)**

Le Conseil d'administration exprime sa sincère gratitude au Turkménistan pour avoir présidé les manifestations du Programme spécial en 2019 et pour l'excellente organisation de la quatorzième session du Conseil, du Forum économique de 2019 et de ses activités parallèles, ainsi que pour l'accueil chaleureux qu'il a réservé aux délégations ayant participé aux Journées du Programme spécial, tenues à Achgabat en 2019.

## Décision 16 (SPECA/GC/Dec/2019/16)

Le Conseil d'administration exprime sa profonde gratitude aux secrétariats de la CEE et de la CESAP pour les efforts qu'ils ont déployés afin d'organiser les manifestations en 2019 et pour l'important travail accompli en vue de renforcer et de soutenir la mise en œuvre du Programme spécial.

## II. Compte rendu des travaux

### A. Résultats du Forum économique 2019 du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale qui avait pour thème « Connectivité : transport durable et facilitation du commerce dans la sous-région couverte par le Programme spécial pour les pays d'Asie centrale » (Point 3 de l'ordre du jour)

2. Le Forum économique de 2019 a traité de l'amélioration de la connectivité dans la sous-région, en particulier de l'utilisation du transport durable et de la facilitation du commerce pour relier les personnes, les entreprises, les chaînes d'approvisionnement, les organismes de réglementation, les systèmes basés sur les technologies de l'information, les systèmes logistiques, les réseaux d'infrastructures pour le commerce et le transport, ceci afin de faciliter la circulation des personnes et des marchandises, tout en assurant une croissance inclusive et durable dans la sous-région couverte par le Programme spécial, le but étant d'aider les pays participants à atteindre les objectifs de développement durable.

### B. Mandat du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et de ses groupes de travail thématiques, du fonds d'affectation spéciale du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, du secrétariat du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, et autres questions d'organisation (Point 4 de l'ordre du jour)

3. Le représentant du Turkménistan a présenté l'initiative du Gouvernement turkmène concernant la création d'un fonds d'affectation spéciale pour le Programme spécial. Plusieurs délégations ont noté que davantage d'informations sur le fonctionnement, le financement et la gestion de ce fonds d'affectation spéciale étaient nécessaires.

4. Le représentant du Kazakhstan a indiqué que son Gouvernement avait informé, par les voies diplomatiques, tous les pays participant au Programme spécial que le Kazakhstan était disposé à accueillir le secrétariat du Programme spécial dans le nouveau bâtiment commun des Nations Unies à Almaty. Seul le Gouvernement ouzbek avait répondu et confirmé qu'il n'avait pas d'objections.

5. Le secrétariat de la CESAP a fait remarquer que les pays participants n'avaient pas tous désigné de coordonnateurs chargés d'assister, d'une part, les coordonnateurs nationaux pour le Programme spécial et, de l'autre, les coordonnateurs et coordonnateurs adjoints pour le Programme spécial rattachés à la CEE et à la CESAP, aux fins de la bonne gestion des activités menées par le Programme spécial. Il faut également désigner des coordonnateurs pour chaque groupe de travail thématique afin d'aider les secrétariats des groupes de travail thématiques à la CEE et à la CESAP à assurer la bonne exécution des programmes de travail. Les pays participants qui n'avaient pas encore nommé de coordonnateurs ont été invités à proposer des candidat(e)s.

**C. Activités du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale depuis la treizième session du Conseil d'administration**

(Point 5 de l'ordre du jour)

6. Le secrétariat de la CEE a présenté un bref aperçu des activités menées par les groupes de travail thématiques du Programme spécial depuis la treizième session du Conseil.

7. Un représentant du secrétariat de la CEE a noté que, en application de la décision 3 (SPECA/GC/Dec/2018/3) prise à la treizième session du Conseil, le secrétariat de la CEE, en coopération avec les pays participant au Programme spécial, avait finalisé la stratégie d'innovation du Programme spécial aux fins du développement durable et l'avait présentée au Conseil pour qu'il l'examine.

8. Le Président a demandé aux délégations des pays participant au Programme spécial d'examiner les documents soumis par le groupe de travail thématique sur le commerce, à savoir : la stratégie de facilitation du commerce du Programme spécial, comprenant un projet de document d'orientation pour sa mise en œuvre (soumis à titre d'information uniquement), les principes de commerce durable dans la sous-région couverte par le Programme spécial, et la note de cadrage en prévision de l'élaboration d'une étude sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la sous-région.

9. Les représentant(e)s des pays participant au Programme spécial ont salué le travail effectué par le secrétariat de la CEE et le groupe de travail thématique sur le commerce du Programme spécial.

10. Le représentant du Turkménistan a noté l'importance que revêtent, pour les pays participants, les travaux du groupe de travail thématique sur les statistiques et a demandé aux autres pays participants de rejeter la proposition de dissolution de ce groupe de travail. En outre, le Conseil a décidé que le groupe de travail thématique sur les statistiques devrait élaborer un nouveau mandat.

**D. Adoption du plan de travail du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale pour 2020-2021**

(Point 6 de l'ordre du jour)

11. Le secrétariat de la CEE a fait une brève présentation du plan de travail du Programme spécial pour 2020-2021.

**E. Élection du prochain pays qui assurera la présidence du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale**

(Point 7 de l'ordre du jour)

12. Le représentant du Kirghizistan a confirmé la proposition faite par son pays à la treizième session du Conseil d'assurer la présidence du Programme spécial en 2020 et d'accueillir la quinzième session du Conseil et le Forum économique de 2020. Les pays participants ont décidé que la quinzième session du Conseil et le Forum économique de 2020 se tiendraient au Kirghizistan.

**F. Dates et lieu du Forum économique 2020 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et de la quinzième session du Conseil d'administration du Programme spécial**  
(Point 8 de l'ordre du jour)

13. Les dates et le lieu de ces manifestations seront fixés et communiqués par les voies diplomatiques. Le thème du Forum économique de 2020 sera également déterminé ultérieurement.

**G. Questions diverses**  
(Point 9 de l'ordre du jour)

14. Le représentant du Tadjikistan a proposé d'organiser, à l'avenir, des forums économiques d'une journée afin de faire un meilleur usage du temps disponible, étant donné que le programme du Forum était chargé et qu'il n'y avait pas toujours assez de temps pour les exposés et les débats. Il était également nécessaire de réduire le nombre d'exposés présentés et de prévoir plus de temps pour les débats.

### **III. Organisation**

**A. Ouverture, durée et organisation de la session**

15. La quatorzième session du Conseil d'administration du Programme spécial s'est tenue à Achgabat le 21 novembre 2019. La session a été organisée conjointement par le Gouvernement du Turkménistan, pays qui a assuré la présidence du Programme spécial en 2019, ainsi que par la CEE et la CESAP.

**B. Participant(e)s**

16. Des représentantes et représentants de l'Afghanistan, de l'Azerbaïdjan, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan, du Tadjikistan et du Turkménistan ainsi que des secrétariats de la CESAP et de la CEE ont participé à la session. Des représentant(e)s d'autres États Membres de l'ONU, d'organismes et programmes des Nations Unies, d'organisations internationales et régionales, et des universitaires y ont aussi participé en qualité d'observateurs.

**C. Ordre du jour**

17. Le Conseil a adopté l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résultats du Forum économique 2019 du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale ayant comme thème « Connectivité : transport durable et facilitation du commerce dans la sous-région couverte par le Programme spécial pour les pays d'Asie centrale ».

4. Mandat du Programme spécial des Nations unies pour les pays d'Asie centrale et de ses groupes de travail thématiques, du fonds d'affectation spéciale du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, du secrétariat du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale, et autres questions d'organisation.
  5. Activités du Programme spécial pour les pays d'Asie centrale depuis la treizième session du Conseil d'administration.
  6. Adoption du plan de travail du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale pour 2020-2021.
  7. Élection du prochain pays qui assurera la présidence du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale.
  8. Dates et lieu du Forum économique 2020 du Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale et de la quinzième session du Conseil d'administration du Programme spécial.
  9. Questions diverses.
  10. Adoption des décisions.
  11. Clôture de la session.
-